

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE SEINE-MARITIME DU SAMEDI 21 AVRIL A YVETOT

L'assemblée générale débute à 9 heures.

L'ordre du jour annoncé dans le journal Infos Chasse 76 et 2 journaux locaux dans le cadre de publications légales (Paris Normandie et Les Informations Dieppoises) est le suivant :

- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2017
- Rapport moral du président
- Compte-rendu financier par le trésorier : approbation des comptes 2016/2017, examen du budget prévisionnel 2018/2019...
- Rapport de la commissaire aux comptes
- Fixation des cotisations fédérales
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- Comptes rendus des travaux des commissions fédérales
- Propositions des dates d'ouverture et de clôture de la chasse 2018/2019
- Adoption des nouveaux statuts et règlement intérieur
- Questions écrites

1. Installation du bureau de l'assemblée générale :

Dans le respect des statuts de la fédération, le président propose que le bureau de cette assemblée soit constitué du bureau du conseil d'administration de la fédération, soit :

- Alain DURAND – Président
- Albert LECOQ – Président-Délégué
- José DOMENE-GUERIN – Trésorier
- Dominique BÉNARD – Secrétaire

DÉLIBÉRATION 1 :

Cette proposition est votée à l'unanimité par l'assemblée.

Le président rappelle que conformément aux statuts de la Fédération des chasseurs, la convocation de l'Assemblée générale du 21 avril 2018 est parue dans :

- le journal Infos chasse 76 du mois de mars 2018
- le Paris Normandie du 20 mars 2018
- les Informations Dieppoises du 20 mars 2018

Le président indique que l'assemblée se déroulera sous contrôle de 2 huissiers de justice.

Le président demande le respect d'une minute de silence : « Cette année, la disparition de nombreux amis, chasseurs ou non, a endeuillé la communauté des chasseurs. Nous allons dans

quelques instants observer une minute de silence à leur mémoire. Parmi tous ces amis, je pense particulièrement à Madame Chantal FURON-BATAILLE, maire de Biville la Baignarde, ancienne conseillère générale de ce canton, et chasseresse. Elle a toujours défendu et soutenu dans ses multiples mandats notre fédération. René LAKIEVRE nous a aussi quittés. Connus de tous, chasseur, piégeur, c'est toute une histoire de la chasse locale qui disparaît avec lui. Il laisse un grand vide chez ses amis du Bois Tison. Enfin, vous connaissez tous les liens étroits entre la Gendarmerie Nationale et la Fédération des Chasseurs. Aussi les chasseurs de Seine-Maritime associeront à cette minute de silence le Colonel Beltrame ».

Le président Durand propose au maire d'Yvetot, Monsieur Canu, de dire quelques mots d'accueil.

Avant d'entamer son rapport moral, le président Durand informe l'assemblée qu'il ne répondra à aucune question concernant le licenciement d'un personnel en octobre dernier. Après avoir respecté la procédure réglementaire, le Conseil d'Administration a qualifié de faute grave les faits reprochés et notifié un licenciement. Ce dossier est traité par le Conseil des Prudhommes à la demande du salarié. Ultérieurement et dans le respect du droit, vous serez informés des suites données par le Conseil des Prud'hommes.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2017 :

Le président précise que ce procès-verbal était disponible au siège de la fédération et sur son site Internet. Ce document a été réalisé par notre huissier de justice. Il reste disponible à l'accueil de cette salle des Vikings pour consultation.

DÉLIBÉRATION 2 :

Le procès-verbal est voté à l'unanimité par l'assemblée.

Comme le prévoit le règlement intérieur de la fédération, tous les votes se feront à main levée à l'exception du vote pour l'élection d'un nouvel administrateur Fabien Ouine.

Pour information, certains extraits de cette assemblée seront diffusés en direct sur notre page Facebook.

Le président Durand remercie les personnalités présentes :

- Madame la Préfète, Fabienne BUCCIO
- Monsieur Jean-François BLOC, Conseiller régional, représentant Monsieur MORIN Hervé, Président de la Région Normandie
- Monsieur Thierry THOMAS, attaché parlementaire, représentant Madame KERBARH Stéphanie, Députée de Seine Maritime
- Monsieur Xavier BATUT, Député de la 10e circonscription
- Monsieur Christophe BOUILLON, Député de la 5e circonscription
- Monsieur Patrick CHAUVET, conseiller départemental
- Monsieur Michel CANU, Maire d'Yvetot
- Monsieur le lieutenant-colonel VAILLANT représentant le général commandant la région, commandant le groupement de gendarmerie de Seine Maritime.
- Monsieur François BELLOUARD représentant le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Monsieur François DENIS, Délégué interrégional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Monsieur Laurent BARO, Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- Madame Anne MAGNE, représentant Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts
- Monsieur Bernard MAILLY, Vice-Président de la FDC 80
- Monsieur Alex PION, trésorier de la FDC 80

- Monsieur Jean-Pierre GIROD, Président du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine
- Monsieur Olivier DEGENMANN, directeur départemental de la protection des populations de Seine Maritime
- Monsieur Raphaël FAYAZ-POUR, son directeur adjoint
- Madame Valérie BELLEVILLE, Technicienne des services vétérinaires
- Monsieur Bruno VALET, Vice-Président, représentant le Président de la Fédération de la Pêche
- Monsieur Michel LEJEUNE, représentant le Président de l'Association des Maires de Seine Maritime, Monsieur MERVILLE
- Monsieur Bernard DUPRESSOIR, représentant la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
- Monsieur Gilbert SAULOT, Inspecteur de l'Education Nationale
- Les présidents et présidentes des Associations de la Seine Maritime
- Les Présidents des Groupements d'Intérêt Cynégétique
- Les Directeurs des Maisons Familiales et Rurales
- Monsieur Josian BACHELET, Président des Lieutenants de Louveterie
- Les Estimateurs des dégâts de grand gibier
- Les Armuriers
- La presse
- Les sonneurs

Il s'excuse pour ceux qu'il aurait pu oublier.

3. Rapport moral du président :

Le président procède ensuite à la lecture de son rapport moral :

« De nombreux changements sont intervenus fin 2017 en termes de gestion du personnel. Daniel Vestu, spécialiste en communication et en avifaune migratrice, nous a quittés fin novembre pour profiter d'une retraite bien méritée. David Rolland, chargé de mission en agriculture, travaille depuis le 2 janvier 2018 à la fédération des chasseurs du Pas de Calais. Originaire de ce département, c'était le souhait le plus cher de David de se rapprocher de sa famille. Nous avons pu trouver un accord en ce sens avec le président Willy Schraen. Le départ de ces personnes nous a contraints de réfléchir sur une autre organisation de travail. Une redistribution des tâches, une responsabilisation sur les différents secteurs d'activité ont été effectuées. Le Conseil d'Administration a fait le choix de nommer Eric Coquatrix, qui était directeur technique, à la direction générale de la fédération. Il assume désormais l'encadrement de l'ensemble des services avec à ses côtés Philippe Leboucher qui devient le coordinateur du service technique. Tous ces changements intervenus depuis la fin de l'année se sont déroulés dans un bon climat avec un objectif prioritaire : le service rendu aux chasseurs. Maintenant, tout est en ordre de marche et je remercie l'ensemble des personnels qui ont en cette période délicate fait preuve d'un grand professionnalisme. Pour cette assemblée générale, et vous le verrez tout au long de cette matinée, nous avons tout d'abord essayé d'y faire participer le plus grand nombre en informant individuellement l'ensemble de nos adhérents territoriaux sur leur possibilité de participer aux décisions de l'assemblée générale. Notre fédération comme la majorité des fédérations de France fait le constat d'une faible participation aux assemblées générales par rapport au nombre de chasseurs, c'est dommage, mais je crois que c'est tout le monde associatif qui souffre de ce manque d'engagement.

Parmi les nouveautés administratives de cette assemblée générale, nous avons mis en place une commission chargée du contrôle des dossiers vote et ce, en présence d'un huissier de justice. Cette commission s'est réunie la semaine dernière et les dossiers vote ont été déclarés conformes aux textes en vigueur. En fin de réunion, nous vous proposerons d'intégrer cette commission dans notre règlement intérieur. Nous soumettrons également au vote en fin de séance les nouveaux statuts de la fédération. Le contenu de ces statuts n'est pas révisable, car imposé par décret, à l'exception de la répartition géographique des administrateurs, de leur nombre et des modes de chasse qu'ils représentent. J'y reviendrai toute à l'heure. Au-delà de nos obligations statutaires intégrant les rapports moral et financiers, nous vous proposerons en deuxième partie de cette assemblée un

bilan des travaux de nos commissions agrémentées de clips vidéos. Vous constaterez que nos responsables de commissions et les salariés de la fédération ne ménagent pas leurs efforts pour mener des actions concrètes en faveur de la chasse et des chasseurs dans notre département. Je tenais à les remercier tous pour leur engagement à défendre et organiser notre activité cynégétique.

Vous constaterez également les efforts que nous déployons sur notre site pilote de la ferme du Tors à Belleville en Caux. Le petit gibier de plaine peut encore être l'occasion de belles chasses à la condition d'une collaboration étroite entre chasseurs et agriculteurs pour l'aménagement du territoire. Les opérations qui vous seront proposées par la commission petit gibier sont de nature à encourager les chasseurs et les agriculteurs dans la voie de la coopération. La fédération a fait le choix de déployer des moyens financiers importants pour atteindre ses objectifs. Ces aspects seront détaillés par José, le responsable de la commission petit gibier à la suite du rapport d'activités de sa commission. S'il en était besoin, je rappelle l'attachement de la fédération aux GIC pour le développement de la politique petit gibier. En l'absence sur notre département de structures communales, la présence de 52 GIC couvrant la moitié de la surface chassable du département est absolument indispensable. Ils ont mené de nombreuses actions sur ces territoires depuis plus de 30 ans. Néanmoins, la fédération doit aussi s'attacher à soutenir toutes les autres formes d'organisation qui vont dans le même sens de la gestion des espèces et des territoires, qu'ils soient organisés en collectif ou sous une autre forme. Ils représentent l'autre moitié du département. Notre rôle est de soutenir tous les passionnés et toutes les initiatives. À cette occasion, la fédération produira en juin prochain une vidéo qui fera la synthèse de « tout ce qui marche pour la perdrix », des opérations semoulette, aux renforcements de populations et à l'aménagement du territoire... Notre territoire pilote sera le fil conducteur de ce clip.

L'aménagement du territoire ne sera efficace que si nos relations avec le monde agricole s'intensifient. En tant que vice-président délégué de la fédération nationale des chasseurs, je peux vous assurer qu'à l'échelon agricole, nous déployons une nouvelle stratégie destinée à soutenir des programmes en faveur de la petite faune de plaine. Le positionnement de la FNC sur l'interdiction de l'utilisation de certains produits phytosanitaires dangereux pour le gibier a provoqué l'incompréhension de la profession agricole et je le comprends. Après des échanges « musclés », en particulier avec Madame Lambert, la nouvelle présidente de la FNSEA, il semble que nous soyons revenus vers une phase plus constructive pour traiter de nombreux sujets communs. La préservation des chemins ruraux en fait partie, car c'est une source de biodiversité favorable à de nombreuses espèces. J'ai personnellement répondu le 8 janvier dernier au président de la Chambre d'Agriculture de Seine Maritime sur notre positionnement en faveur du retrait de certains pesticides. Je lui ai confirmé que nous souhaitons maintenir le partenariat engagé dans notre département à la fois pour la gestion du grand et du petit gibier, mais pas à n'importe quel prix. Les dangers des semences enrobées sont bien réels pour nos perdrix grises, preuve en est les récentes analyses toxicologiques dans notre département, mais aussi le rapport alarmant de l'ONCFS. En tant qu'association de protection de la nature, nous ne pouvons l'ignorer et nous devons collaborer pour que cette situation s'améliore. Le nouveau plan de soutien au petit gibier que nous proposons va en ce sens. Nous mesurons les défis que la profession agricole a à relever, mais comprenez aussi nos craintes et nos motivations. Faisons ensemble le choix d'un partenariat gagnant gagnant. Je suis convaincu que nous y arriverons.

Autre thème d'actualité s'il en est, la préparation du 4e plan de gestion de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine. Nous travaillons de concert avec l'ensemble des usagers de la réserve pour que ce plan ne se construise pas à leurs détriments. Pour cette raison, nous avons été à l'initiative de la création de l'association « Estuaire de Seine Vivant » afin de défendre de façon constructive nos intérêts. Cette association regroupe toutes les catégories d'usagers de la réserve naturelle (chasseurs-agriculteurs-pêcheurs-coupeurs de roseaux), de la Seine Maritime et de l'Eure. Depuis plus d'un an maintenant, notre collaboration est sans faille et nous avons pu trouver des ententes sur les grands enjeux de chasse et d'agriculture. Le partenariat avec l'ACDPM n'a jamais été aussi efficace. Ses membres ont su montrer qu'ils pouvaient être de vrais acteurs de la réserve, en témoigne leur participation à la gestion hydraulique avec la Maison de l'Estuaire. Je profite de cette assemblée pour féliciter chaleureusement tous les membres de l'ACDPM qui ont su se mobiliser ces 3 derniers mois pour participer à l'ensemble des réunions des groupes de travail. En particulier, je remercie le président de l'ACDPM Charles Santerne et notre administrateur Fabien Quine qui ont

épuisé leur stock de congés pour assister à toutes les réunions, aussi importantes les unes que les autres. Mais je n'ai toujours pas compris pourquoi nous avons été obligés à mener ce train d'enfer de réunions pour que le 4e plan de gestion soit validé en juillet prochain alors que tous les acteurs concernés, sans exception, étaient favorables à un report pour mieux se concerter et le rédiger. Nous avons néanmoins relevé ce défi avec toutes ses contraintes. C'est aussi en janvier qu'a été publié le rapport final de l'étude chasse AVIPER, résultat de 3 années de travaux par les associations de chasseurs et les fédérations de chasseurs de la Seine Maritime et de l'Eure. Les conclusions montrent clairement que les services de l'État avaient effectué un choix judicieux des nouvelles zones de non-chasse lors du précédent plan. Ce choix a d'ailleurs fait l'objet d'un jugement favorable en appel par la Cour de Douai. A ma connaissance, c'est la première fois en France pour des dossiers chasse que la charge de la preuve revient aux associations de protection de la Nature. Somme toute, cette décision des juges administratifs apparaît comme logique. Nous n'avons pas ménagé notre peine dans ce contentieux administratif aux côtés des services de l'État qui a duré plusieurs années. Nous savourons pleinement cette belle victoire de la raison. Le comité consultatif de la réserve s'est réuni le 17 avril dernier au Havre pour faire un point sur l'état d'avancement des travaux. Les représentants des chasseurs ont soutenu globalement les arbitrages des services de l'État dans la mesure où ils prennent en compte l'activité et le rôle positif des usagers dans la réserve naturelle. Certains points de blocage ont pu être levés et les chasseurs de l'ACDPM participeront au côté de la fédération des chasseurs au développement de ce 4e plan de gestion adopté pour une période de 10 ans, avec une évaluation à mi-parcours. Je suis ravi qu'enfin, l'État et le gestionnaire de la réserve s'appuient sur les connaissances des usagers pour atteindre leurs objectifs. C'est la première fois depuis que nous suivons ce dossier qu'un véritable partenariat sera effectif dans l'intérêt de tous. Je remercie tout particulièrement Florence Castel, directrice adjointe de la DREAL en charge de la biodiversité pour son pragmatisme. Elle a su valoriser l'expertise et les actions de chacun des usagers pour aboutir à un compromis acceptable. Je me réjouis également des excellentes relations que nous entretenons avec les agriculteurs sur ce dossier de l'estuaire. Estuaire de Seine Vivant, notre association d'usagers, est un véritable point d'appui pour défendre nos intérêts communs. Hervé Gréaume, agriculteur et chasseur, est le président de cette association et notre collaboration est sans faille. Je te remercie Hervé pour ce travail que nous pourrons poursuivre régulièrement sur le terrain au sein du comité technique de la réserve. Comment en effet trouver des solutions à nos problèmes si nous n'allons pas régulièrement sur le terrain faire les constats avec le gestionnaire ? C'est la base si nous voulons avancer dans la concertation et l'efficacité. Pour conclure sur ce dossier du 4e plan de gestion, il prouve s'il en était encore besoin tout l'intérêt que je porte avec les services de la fédération à la défense de cette chasse au gibier d'eau, chasse populaire pour plus de 3.000 participants en 76. Mais tout ce travail ne serait pas facile sans l'écoute et le soutien (dans la limite des règlements) des services de l'Etat, de la DREAL, de la DDTM et de la mission Estuaire

Quelques mots sur la chasse des oies en février. Malgré les efforts déployés par notre fédération nationale, le bilan est décevant pour l'année passée. Nous nous sommes heurtés à l'incompréhension de notre ministre de tutelle, Nicolas Hulot, qui était prêt à nous accorder une dérogation de quelques jours à la condition d'abandonner le classement « nuisibles » de certaines espèces, dont le renard. Vous comprendrez bien qu'il n'était pas possible d'accepter ce marché de dupes. Je partage l'idée de notre président national qui dans son communiqué du 18 janvier précise que ce combat pour la chasse des oies ne se gagnera pas dans la rue et qu'il faut persévérer dans nos études scientifiques. Nous pourrions nous appuyer pour cela sur notre institut scientifique l'ISNEA, auquel notre fédération, avec l'appui de nombreux chasseurs bénévoles et d'associations dont l'ACDPM, participe activement. Depuis cette date, le dossier a considérablement évolué puisque le président de la République a confirmé au président de la FNC qu'il en faisait, au même titre que la réforme des structures cynégétiques, une priorité. Le processus est en cours et devrait être opérationnel pour la campagne de chasse 2018/2019. Le président Willy Schraen m'a confié, en tant que responsable de la commission nationale migrateurs de la FNC, la lourde tâche d'organiser la mise en œuvre d'ici juin, du processus organisationnel de la gestion adaptative des oies. Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le projet global des réformes validées par le président de la République.

Parmi les points d'actualités nationaux majeurs, le projet de réforme de la chasse française arrive en tout premier plan. L'Assemblée Générale de la FNC qui s'est tenue à Lyon les 21 et 22 mars

2018 a réuni l'ensemble des représentants des fédérations départementales et régionales des chasseurs de France. Lors de ce premier congrès décentralisé, la réforme globale qui doit permettre de rendre la chasse française plus accessible, de la simplifier et de mieux la responsabiliser a été présentée et soumise aux votes. Les présidents de fédération ont apporté un soutien franc, massif et sans appel à cette réforme en la votant à 92%. Elle inclut la diminution du permis de chasser national à 200 euros afin de faciliter la mobilité des chasseurs. Cette réforme, ambitieuse et nécessaire, redonne à la chasse toute sa place au cœur de nos territoires ruraux. Avec cette vision d'avenir, il s'agit d'abord et avant tout, d'une réforme pour développer la chasse. C'est également une réforme globale qui, au-delà des flux financiers redistribués différemment, doit permettre, notamment, de responsabiliser les territoires dans la gestion des dégâts de grand gibier. Elle s'accompagne de simplifications administratives pour mieux gérer le permis de chasser. Elle donne également une autonomie financière aux fédérations régionales pour développer l'expertise scientifique et écologique de la chasse française. Elle permet aussi de rendre du pouvoir d'achat aux chasseurs tout en maintenant dans sa forme actuelle le permis départemental. Alain Péréa, coprésident « La République en Marche » du groupe chasse à l'Assemblée nationale a d'ailleurs très bien décrit le contenu de la réforme. Il a précisé les 2 axes forts qui guideront sa pensée et son action. Je le cite : « Nous devons jouer de façon groupée et coordonnée afin d'avancer de manière cohérente et sereine. Par ailleurs, nous devons être fiers de ce que nous sommes et revendiquer notre statut de chasseurs, profondément ancré dans notre pays ».

À propos de l'unité dans le monde de la chasse, vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes chaque jour attaqués sur nos pratiques une fois sur la maltraitance, une autre fois à propos de la destruction d'espèces menacées et sur le réducteur de son J'en passe et des meilleures. Aujourd'hui, nos amis veneurs de l'Oise ont subi à chaque chasse la violence de groupuscules extrémistes. Le délit d'entrave à la chasse existe dans le droit français, et il faut absolument le faire appliquer. Mon ami, Mathieu Berge, Délégué Régional de la Vénerie m'a communiqué un texte. Je vais vous le lire. Je l'approuve en totalité et je vous demande d'en faire de même, car nous devons être solidaires de toutes les chasses, au gibier d'eau, grand gibier, petit gibier, chasse à tir, chasse au vol, vénerie sur terre comme sous terre, traditionnelles, piégeage, il ne faut lâcher sur rien.

Le président procède à la lecture du courrier de Mathieu Berge : Mesdames, Messieurs, Je tenais à dire à l'ensemble des chasseurs de Seine Maritime un mot au sujet du tumulte dont la vénerie a fait l'objet cette année. Parti d'un incident regrettable, mais hélas assez banal d'un cerf allant tenir les abois dans une propriété privée et qui plus est, dans le jardin d'une habitante en bordure de forêt domaniale. Le groupe AVA (Abolissons la Vénerie Aujourd'hui) existant depuis quelques années en Picardie, agissant souvent à visages cagoulés et essayant de provoquer par leurs propos et actions, une réaction de riposte, qui serait aussitôt récupérée à leur avantage, va bien sûr profiter de cet incident et faire monter la mayonnaise avec une nouvelle arme : les réseaux sociaux. La violence, des propos et menaces, est telle, que la presse régionale puis nationale prendra le relais pour se lancer dans une campagne comme nous n'en avons jamais connu. Seule l'intervention du Président Macron, ayant reçu Willy Schraen et Gérard Larcher, empêchera Nicolas Hulot de lancer le débat sur la place publique apaisant ainsi un peu la situation. Nous avons pu observer que nos opposants ne sont que faiblement inspirés par le bien-être animal et notre mode de chasse, mais majoritairement motivés par une rengaine politico sociologique nous classant comme des seigneurs directement issus de l'ancien régime. Certes, nous sommes à cheval et portons des tenues dont la tradition remonte à bien longtemps, mais comme vous le savez aujourd'hui les participants aux chasses à courre ne sont pas tous, comte ou marquis. Il y a aujourd'hui : 386 équipages en France 38 de cerf, 40 de sanglier, 93 de chevreuil, 46 de renard, 121 de lièvre et 48 de lapin. Cela représente 30.000 chiens et 7.000 chevaux. Notre passion est avant tout d'observer nos chiens essayant de déjouer les ruses instinctives d'animaux sauvages ayant toutes les chasses de gagner. Nous savons tous que nos opposants, en cas de victoire, ne s'arrêteraient pas à la vénerie, aussi, je vous demande dans votre vie quotidienne de chasseurs militants de ne pas oublier la solidarité qui représentera notre salut à tous ».

J'aborde maintenant un des points les plus importants de notre assemblée : le sanglier. Vous êtes nombreux à vous inquiéter du positionnement de la fédération à ce sujet. J'ai reçu de nombreux appels téléphoniques et je m'en suis expliqué. Nous avons effectivement fait le choix, avec la profession agricole et l'administration, de communiquer d'une même voix sur cette préoccupation

du moment, car la situation est inquiétante : les surfaces détruites par les sangliers ont été multipliées par 2 en 2017 pour atteindre 650 hectares. Je ne vous parle pas des surfaces remises en état pour les prairies, des ressemis de maïs... Les premiers chiffres de dégâts sur les prairies restent préoccupants pour cette année 2018. En termes budgétaires, les conséquences seront fortes puisque nous atteindrons pour cette seule espèce près de 750.000 euros d'indemnités à verser aux agriculteurs. Nous devons continuer à puiser dans nos réserves financières, mais nous ne pourrions assumer chaque saison une telle charge, sauf à augmenter vos contributions, ce qui ne me paraît pas raisonnable. Et puis, soyons clairs, la fédération n'a jamais demandé l'éradication du sanglier. Elle souhaite revenir à un tableau de chasse de l'ordre de 5.000 à 6.000 sangliers par campagne de chasse. Plus de prélèvements sur les femelles adultes sont un moyen d'y arriver. Notre expérience nous montre que sans cela, nous ne maîtriserons plus la situation et risquons localement des actions administratives, voir la suppression de l'agraine. Nous savons, avec la raréfaction du petit gibier de plaine, que le sanglier tient désormais une part importante pour les chasseurs seinomarins. Trouvons tous ensemble le bon équilibre à l'heure où la peste porcine est à notre porte. L'objectif que nous nous étions fixé a été atteint avec plus de 8.000 sangliers tués. Ça, nous vous le devons et je suis persuadé que cela n'a pas été trop difficile et que vous n'avez pas traqué jusqu'au dernier pour faire plaisir à la fédération. Nous devons néanmoins continuer l'effort de prélèvement pour revenir à un tableau annuel d'environ 6.000 sangliers. C'est possible et cela assurera l'équilibre agro cynégétique. Nos objectifs pour la saison prochaine seront fixés avec le monde agricole dans le cadre de la commission d'arbitrage. J'entends ici et là, « oui, mais la fédé nous impose des choses et parallèlement met des freins à notre activité chasse par les dates et les bracelets ». Vous avez peut-être raison, mais il n'y a pas de recette magique notamment pour le financement, l'argent sortira toujours de la poche du chasseur. Néanmoins comme ce sujet est très important pour l'avenir, le Conseil d'Administration, après avis de la commission grand gibier, a décidé de vous proposer de nouvelles mesures qui seront soumises globalement au vote tout à l'heure. Puisque notre système est compliqué entre PG1 et PG2 et parce que les dégâts en PG1 représentent plus de 30 % de la facture globale, nous supprimons cette différence entre les territoires et il n'y aura plus désormais qu'un seul plan de gestion pour tout le département. Puisque la fermeture en plaine au 15 décembre empêche de tirer des sangliers dans les couverts de plus en plus nombreux (moutarde, miscanthus...), nous lèverons cette interdiction et la chasse en plaine pourra s'exercer jusqu'à la fermeture le 28 février. Mais pour que la rattente ne s'organise pas et pour des raisons de sécurité, cette chasse se fera en battue avec au moins 10 fusils. En plus, cette mesure supprimera la gestion administrative des multiples demandes de dérogation. Et puisqu'aujourd'hui, vous achetez environ 2 bracelets pour tuer un sanglier, l'année prochaine, ils resteront au même prix et seront remboursés ou échangés en cas de non-utilisation. Ainsi pour éviter d'être verbalisés en cas de manque de bracelets, vous n'aurez plus de scrupule d'en acheter plus, car vous ne perdrez plus d'argent en cas de non-utilisation. Vous avez bien compris que cette dernière mesure aura une incidence sur les recettes nécessaires pour régler les dégâts. Alors je vous l'ai dit. Il n'y aura plus de recette miracle. Nous comblerons ce manque à gagner par une recette venant de la cotisation obligatoire attributaire de plan de chasse. Aujourd'hui, chaque attributaire grand gibier paie une cotisation forfaitaire de 20 € quelle que soit la surface de son territoire. Ainsi, vous avez 20 – 50 – 100 – 1000 – 30.000 ha, vous payez 20 €. L'équité serait de ramener la cotisation à la surface. D'ailleurs dans la réforme de la chasse prévue au niveau national, cette cotisation au territoire sera obligatoire dans le cadre de l'indemnisation des dégâts. Alors, oui les grandes surfaces de notre département vont payer plus : 1.000 euros pour un lot de domaniale de 1.000 hectares - 50 € pour 50 hectares. Mais soyons réaliste, cette augmentation se répercutera sur tous les partenaires et ainsi, tous participeront, y compris les chasseurs des autres départements qui ne prennent pas le permis national chez nous et qui ne contribuent pas aux recettes pour les dégâts. Enfin, et pour les grands massifs où beaucoup d'animaux sont prélevés, il faudrait peut-être réfléchir à la valorisation de la venaison, car parfois cette dernière n'est pas toujours consommée. Cette valorisation diminuerait d'autant le coût de la chasse. Sans ces dispositions qui prennent comme assiette d'appel à cotisation les surfaces, nous ne pourrions plus garantir un permis national à 200 € compte tenu de la baisse de nos effectifs. Notre permis de chasser départemental doit rester en dessous des 200 € pour continuer à être attractif. Et puis, faites le compte, une économie de 200 € sur votre prochain permis national va permettre d'absorber cette cotisation demandeur. Et pour le propriétaire privé qui n'a pas d'actionnaire, il ne perdra plus d'argent sur les bracelets non utilisés. Bien entendu, la gestion du compte dégâts tiendra compte des ajustements à faire, lorsque la facture diminuera, les coûts de la contribution par hectare

diminueront aussi. Pour toutes ces raisons, le conseil d'administration a donc fait le choix de proposer à cette assemblée générale un plan de gestion sanglier unique pour l'ensemble du département à partir de la prochaine ouverture de la chasse. Il doit permettre d'assurer plus d'équité entre chasseurs pour le paiement des dégâts de gibier, de faciliter les prélèvements, de simplifier les règles administratives et d'être remboursé des bracelets sanglier non utilisés. Nous n'avons pas de plan B et je demanderais donc à l'assemblée de voter ce nouveau plan pour faciliter l'équilibre agro cynégétique et garantir l'équilibre de notre caisse dégâts de gibier. Enfin, pour éviter la dérive des chasses de régulation ou de destruction en mars sans dispositif de marquage, pratique qui malheureusement se répand au niveau national, il est possible que la chasse du sanglier soit étendue jusque fin mars à partir de 2019, pour tout le monde, avec pose des bracelets. C'est une demande de la FNC que je soutiens.

J'ai commencé ce rapport moral en citant les changements intervenus dans notre organisation interne. Mais j'aurai dû y ajouter tous les changements intervenus chez nos organismes de tutelle. En premier lieu, le départ de Madame Nicole Klein, préfète de région remplacée par Madame Fabienne Buccio. Le départ de Monsieur François Lobit, sous-préfet du Havre remplacé par Madame Marie Aubert. Le départ de Monsieur Olivier Morzelle, DDTM, remplacé par Monsieur Laurent Bresson. Le départ de Monsieur Thierry Latapie, DREAL de Normandie remplacé par Madame Florence Castel en charge de la biodiversité. Madame Nolwenn Briand remplacée par Monsieur Guylain Théon, Chef de la mission Estuaire de la DREAL. Bien entendu, tous ces changements perturbent, car il faut à chaque fois refaire les présentations d'usage. Mais ce que j'ai constaté avec un grand plaisir c'est que la continuité dans les services de l'État n'est pas un vain mot, mais une réalité. Les partants laissent aux entrants les infos et les consignes concernant notre fédération et ainsi, tout se passe en douceur et avec une confiance chaque fois renouvelée. Merci, Madame la Préfète.

Et puis, tout ce que nous faisons pour la chasse en Seine Maritime, nous le devons beaucoup aux partenariats tissés au fil des années. L'assemblée générale est une occasion unique pour adresser nos remerciements à tous nos partenaires, aux établissements publics et aux collectivités qui soutiennent nos actions. Parmi ceux-là, l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui soutient notre pôle REZHEAU. C'est une activité phare de notre fédération pour la défense, la préservation, la restauration des zones humides chassées, la lutte contre le ruissellement et la biodiversité. Nous espérons que ce partenariat pourra être reconduit dans le cadre du 11e programme de l'AESN en cours de préparation. L'appui financier de cet établissement public est en effet déterminant pour le fonctionnement de ce pôle fédéral. À noter également que la fédération travaille au maintien de la Trame Verte et Bleue sur le littoral Cauchois entre Fécamp et Quiberville sur Mer, avec le soutien financier de la Région Normandie et en partenariat avec la Cellule de Suivi du Littoral Normand. Notre programme départemental sert de référence à l'étude de préfiguration que la FRC de Normandie développe avec l'Agence de l'eau. Elle doit faciliter la préparation de programmes transversaux en lien avec des objectifs régionaux (ARB, Agrifaune...), ce qui nécessitera la construction de partenariats complémentaires avec d'autres établissements publics ou collectivités territoriales. Nous attendons beaucoup de l'échelon régional et demandons que les chasseurs normands soient bien représentés au sein des différents comités, en particulier celui de l'Agence Régionale de la Biodiversité. Ce projet régional s'inscrit aussi parfaitement dans le cadre de la réforme des structures cynégétiques. L'échelon cynégétique régional occupera en effet une place prépondérante très prochainement. Ce programme me donne l'occasion d'aborder le nouveau partenariat en cours de préparation avec le Conservatoire du Littoral, partenariat qui pourrait être finalisé en décembre prochain. Une convention avait déjà été signée entre nos 2 établissements il y a 10 ans déjà, mais cette dernière n'avait pas été renouvelée à cause d'un désaccord sur les modalités de chasse aux oiseaux migrateurs. Nous pouvons désormais considérer qu'un accord est possible et souhaitable sur les mêmes principes que ceux adoptés dans le marais Vernier. Les propriétaires qui s'engageraient dans le cadre d'une association à préserver la biodiversité de leur marais pourraient transmettre leurs biens à un autre propriétaire chasseur sans qu'il y ait préemption. La vallée de la Durdent serait le premier site à être concernée dans notre département dès 2018. Cette convention intégrerait également la gestion du gabion « Sturdza » en vallée de Saône et aujourd'hui propriété du Conservatoire du Littoral. C'est une avancée significative dans la préservation de nos installations de chasse de nuit conclue entre cet établissement public et le Département, en charge de la gestion des sites du Conservatoire.

Je profite de cette occasion pour féliciter l'association des usagers de la Vallée de la Durdent présidé par mon ami Dominique Bénard, récompensé en mars 2017 du label européen « Territoires de faune sauvage » pour la gestion exemplaire de son territoire. Cette récompense a aussi été donnée à 3 autres territoires : la ferme du Tors à Belleville en Caux de Ludovic et Grégoire Dufour, le Groupement des Bois Ginette et Léon de Jean-Philippe Tamarelle et Dominique Filleul, et le Groupement Forestier de la Ferté et de Forges-les-Eaux de Monsieur Guillaume Marette. Leur point commun : la pratique de la chasse contribue à la préservation de la biodiversité. Nous avons pu mettre en lumière ce label européen le 19 mai 2017 à Veulettes sur Mer lors d'une journée d'information avec la participation de la commission européenne et de la fédération nationale des chasseurs. Une manifestation très réussie avec de nombreux invités de prestige, couplée au 20e anniversaire de l'association des usagers de la Durdent. Je remercie le Conseil Départemental qui en tant que gestionnaire des sites du conservatoire, a soutenu cette démarche et continue de faire confiance aux chasseurs par les actions de gestion des territoires. Nous apprécions le soutien technique et financier qui nous est apporté pour le soutien aux GIC, aux pôles REZHEAU et Agrifaune, ainsi qu'au suivi sanitaire du gibier. Je n'oublierai pas parmi nos partenaires : Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et la Métropole de Rouen dans le cadre du pôle REZHEAU. Notre convention a en effet été renouvelée en début d'année 2018. L'inspection académique qui encadre 2 événements majeurs pour l'éducation à l'environnement : le festival animalier et la semaine de l'eau. Les forestiers publics et privés, la profession agricole, les établissements publics, l'association des chasseurs de grand gibier et l'administration pour la gestion des équilibres agro sylvo cynégétique. Je n'oublie pas ce séminaire national que nous avons organisé en juin 2017 au Conseil Régional à Rouen dans le cadre du programme EquiForce et qui a montré toutes les capacités des acteurs de notre département à se concerter pour préserver ces équilibres. J'ai le plaisir de vous informer que le site de forêt d'Eawy va intégrer le programme national Sylvafaune piloté par l'ONCFS à partir de cette année. Nous serons le 7e site de ce type en France. L'objectif est de compléter les travaux d'EquiForce en valorisant les actions de terrain entre chasseurs et forestiers pour l'équilibre sylvocynégétique. À ce sujet, j'aimerais rappeler la relative pauvreté de la Seine Maritime en effectifs de grands cervidés et j'espère de tout cœur que dans le cadre d'une concertation entre chasseurs, agriculteurs et forestiers, nous pourrions aboutir à des populations plus adaptées à la capacité d'accueil de nos territoires. Le Programme Régional de la Forêt et du Bois en cours de rédaction est une étape importante dans la définition de ces équilibres et tous les chasseurs normands sont concernés puisque nos schémas départementaux de gestion cynégétique devront s'y conformer. Les cerfs font partie de notre patrimoine normand et nous avons la responsabilité en tant que chasseurs de veiller à la bonne santé des populations. Je souligne également les liens étroits avec la fédération départementale des randonneurs pédestres avec laquelle nous avons signé l'an passé durant cette assemblée une convention de partenariat. Nous organiserons en 2018 plusieurs événements destinés à présenter aux adhérents les actions des chasseurs en faveur de la faune et de la flore, des territoires et de l'éducation à la Nature. Nous pouvons noter qu'une convention du même type a été signée lors de notre congrès national des chasseurs de France en mars dernier à Lyon. Que ceux que j'aurai pu oublier m'excusent, tant nos partenariats sont nombreux.

Vous avez dans vos pochettes une innovation pour cette assemblée générale : le rapport d'activité synthétique qui reprend les exposés qui vont suivre et vous y retrouverez en dernière page les logos de tous nos partenaires. Je ne peux oublier de rappeler dans ce rapport moral l'importance de la sécurité à la chasse. Après les accidents mortels de la campagne 2016/2017, nous nous devons de réagir en proposant d'améliorer encore un peu plus notre information et nos formations. Nous avons réuni tous les acteurs le 4 mai 2017 à la Maison de la Chasse pour faire un point de situation. C'est notre mission dans le cadre du SDGC et avons conclu de proposer 2 nouvelles formations. Une en salle pour les organisateurs de chasse au petit ou au grand gibier, et une autre, sur le terrain, pour les chasseurs et axée sur la manipulation des armes. Cette dernière formation a été rendue possible grâce à l'appui des formateurs du permis de chasser de l'ONCFS et des bénévoles des associations de chasse départementales, devenus après une formation certifiée, de nouveaux référents pour la sécurité. Je vous invite à participer nombreux à ces formations.

Pour clore ce rapport moral sur une note d'optimisme, je me réjouis du nouvel élan de l'association des jeunes et nouveaux chasseurs de Seine Maritime. Ils représentent l'avenir de la chasse et notre

fédération les soutiendra autant que possible pour qu'ils déploient leurs actions, contribuant ainsi à faire de nouveaux et nombreux adeptes. Notre conseil d'administration a bien mesuré l'importance de mobiliser les nouveaux chasseurs et si tout se passe comme prévu, la fédération construira dans les mois qui viennent un nouveau centre d'examen du permis de chasser sur la commune de Cottévrard. Cet investissement permettra de répondre à nos attentes en termes de positionnement géographique et d'organisation.

Vous aurez bien compris mes chers amis qu'il est difficile dans cet exercice du rapport moral de traiter de tous les sujets. Je cite, par exemple, le Conseil Régional de Normandie et je salue ici beaucoup de représentants notamment Monsieur Jean-François Bloc. Les relations avec la Région sont excellentes et devraient aboutir prochainement à la signature d'une convention de partenariat, mais ce sera la FRC qui sera impliquée avec à ses côtés les 5 départements normands. J'aurais pu également en qualité de Vice-Président délégué de la FNC auprès du Président et ami, Willy Schraen, vous parler plus longuement de la réforme de la chasse. Si vous suivez l'actualité cynégétique, vous saurez tout, mais ce que je dois dire aux septiques que ne croient pas en cette réforme, c'est qu'elle se fera et l'engagement du Président de la République n'est pas une promesse électorale, mais le respect de la signature donnée aux 30 propositions de la chasse française. C'est un énorme chantier avec, comme pour notre 4e plan de gestion, un calendrier chargé pour aboutir à une validation par le chef de l'État en juin prochain. Dans ce chantier, j'y assumerai la charge de la mise en place de la chasse adaptative des oies pour février 2019. Je participerai aux groupes de travail sur la réforme de l'examen au permis de chasser ainsi que sur celui des espèces nuisibles et espèces protégées.

Voilà, j'en ai terminé. La réforme de la chasse est un grand espoir pour nous, mais surtout pour les jeunes qui arrivent.

Et vive la chasse !!!!!

Merci pour votre attention ».

DÉLIBÉRATION 3 :

Le rapport moral est voté à l'unanimité par l'assemblée.

Le président appelle à la tribune Monsieur Gauthier LEDRU, président de cette association pour lui remettre au nom du Conseil d'Administration un chèque d'un montant de 1.000 euros. M Ledru présente en quelques mots son association et ses objectifs.

Le président donne ensuite la parole à ses invités :

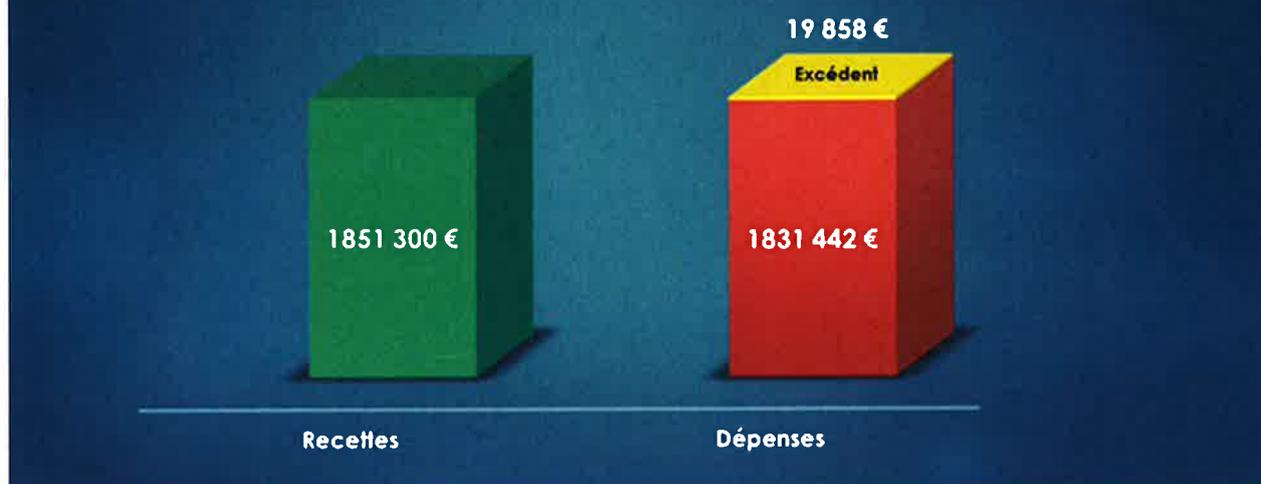
- Patrick Chauvet, Vice-Président du Département
- Jean-François Bloc, conseiller régional
- Xavier Batut, député
- Christophe Bouillon, député

4. Comptes rendus financiers :

Les comptes rendus financiers sont présentés par José Doméné Guérin, trésorier de la fédération. Pour les résultats de l'exercice comptable 2016/2017, il précise que les graphiques qui vont être projetés sont disponibles sur la plaquette d'information transmise à chaque participant. Il procède à la lecture de son rapport comptable :

« Les comptes annuels de l'exercice 2016/2017 (01/07/16 au 30/06/17) ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière. Les conventions suivantes ont été respectées : continuité de l'exploitation, indépendance des exercices et permanence des méthodes.

Résultat du compte de fonctionnement 2016/2017 – FDC76



Diaporama : Résultat du compte de fonctionnement 2016/2017

Le compte de résultat se décompose en quatre résultats analytiques.
 Le compte de « fonctionnement général » dont le résultat est positif de 19.858,11 €.
 Je vous proposerai tout à l'heure d'affecter ce résultat au projet associatif communication.
 Les recettes s'élèvent à 1.851.300 € pour des dépenses de 1.831.442 €.

Recettes du compte de fonctionnement 2016/2017 – FDC76



Diaporama : Recettes du compte de fonctionnement 2016/2017

Vous pouvez voir à l'écran deux tableaux concernant ce compte de fonctionnement.

D'abord les recettes :

Le plus gros poste, le timbre fédéral avec un gain de 1.940 € par rapport au budget. Il dépasse un peu la prévision.

Les produits financiers avec une légère perte par rapport à la prévision, simplement dû à un délai de resouscription un peu plus long que prévu.

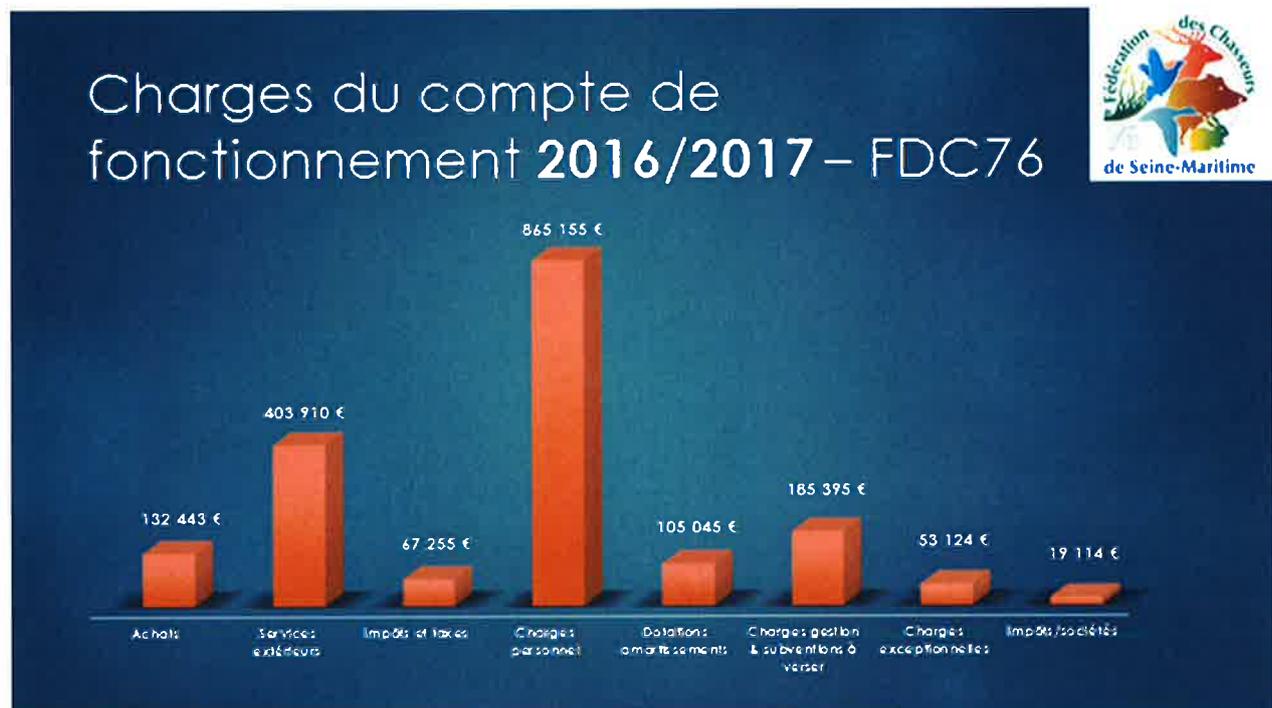
Les produits exceptionnels. On retrouve les subventions qui ne sont pas toutes budgétisées puisque incertaines.

subvention de la région pour le festival 2.250 €

subvention du département pour le festival 5.000 €

subvention de la FNC pour le réseau SAGIR et la sérothèque 6.413 €

subvention de l'ONCFS pour le partenariat agrifaune 6.750 €



Diaporama : Charges du compte de fonctionnement 2016/2017

Pour les charges :

Le plus gros poste : les charges de personnels conformes au budget.

Aucun poste n'a dépassé de façon significative les prévisions budgétaires, hors mis quelques dépenses exceptionnelles en entretiens et réparations pour 4.936 € ; et au poste « honoraires et autres rémunérations » 16.537 €, car nous avons engagé les études de faisabilité pour le futur centre d'examen du permis de chasser.

Voilà pour le compte de fonctionnement, qui je vous le rappelle, est excédentaire de 19.858,11€.

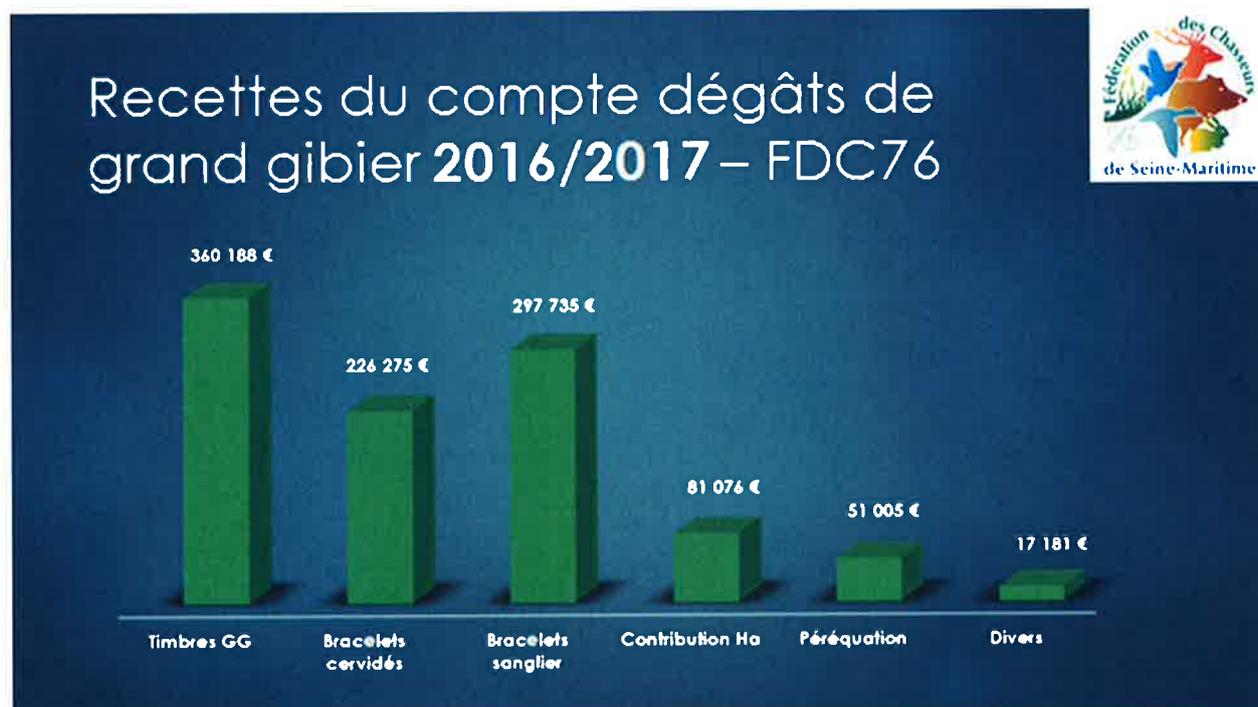
Résultat du compte dégâts de grand gibier 2016/2017 – FDC76



Diaporama : Résultat du compte dégâts 2016/2017

Le résultat de ce compte « GG dégâts » (en équilibre à 0,00 €) se traduit par un déficit de 148.359,92 € pris dans les réserves de ce compte.
Les recettes s'élèvent à 1.033.461 € pour des dépenses de 1.181.821 €.

Recettes du compte dégâts de grand gibier 2016/2017 – FDC76



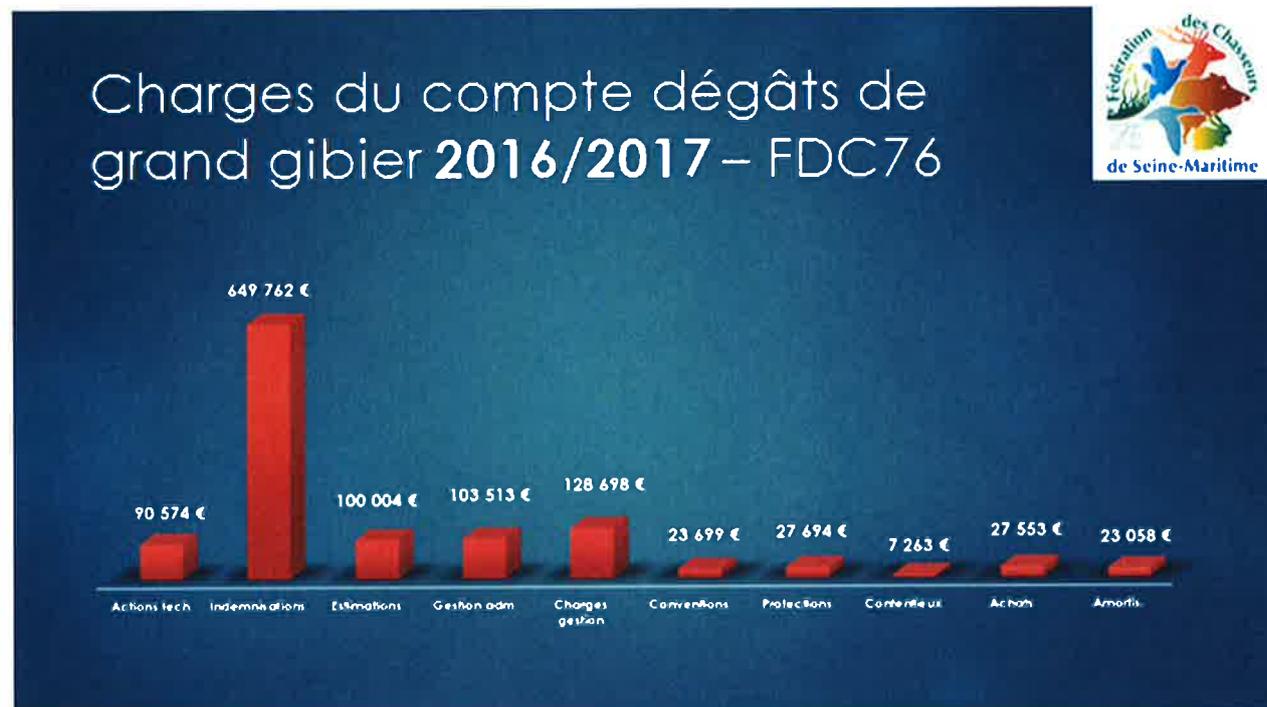
Diaporama : Recettes du compte dégâts 2016/2017

Le compte « GG dégâts »

En termes de recettes, vous retrouvez :

- le timbre GG pour 360.188 €
- les bracelets cervidés pour 226.275 €
- les bracelets sangliers pour 297.735 €
- la contribution hectare pour 81.076 €
- la caisse de péréquation versée par la FNC pour 51.005 €

Le total des recettes étant de 1.033.461 €.



Diaporama : Charges du compte dégâts 2016/2017

Pour les dépenses ; en priorité :

- les indemnités avec 649.762 €
- les estimations 100.004 €
- la gestion administrative 103.513 € et technique 90.574 € (masse salariale)
- les coûts de fonctionnement de la structure (charges de gestion), les conventions clôtures, les protections, les contentieux et les achats de bracelets pour 214.907 €

Le total des charges étant de 1.181.821 €.

Résultat du projet associatif communication 2016/2017 – FDC76



Diaporama : Résultat projet associatif communication 2016/2017

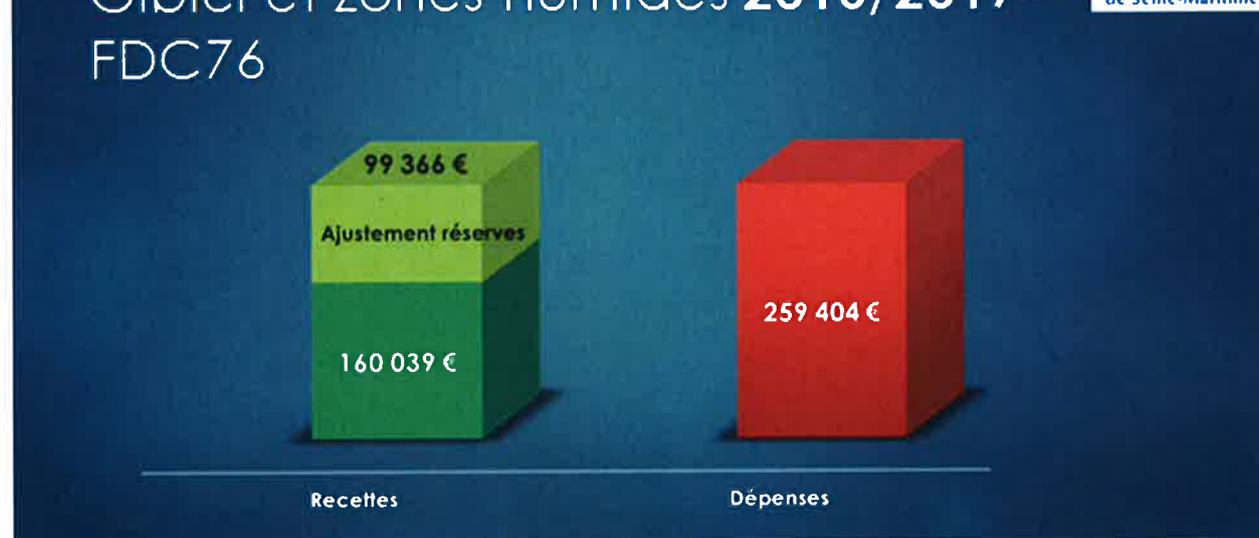
Le projet associatif «communication » :

Je vous rappelle que ce projet associatif «communication » ainsi que celui qui va suivre, le projet associatif « petit gibier et valorisation des zones humides » ont été mis en place pour employer les résultats exceptionnels d'exercices antérieurs.

Nous avons enregistré pour ce projet 3.740 € de recettes pour 66.992 € de dépenses. Les 63.252 € manquants sont à prendre sur les réserves restantes (67.114,92 €).

Le solde en réserves pour 2017-2018 sera donc seulement de : 3.863,20 €.

Résultat du projet associatif Petit Gibier et zones humides 2016/2017 – FDC76



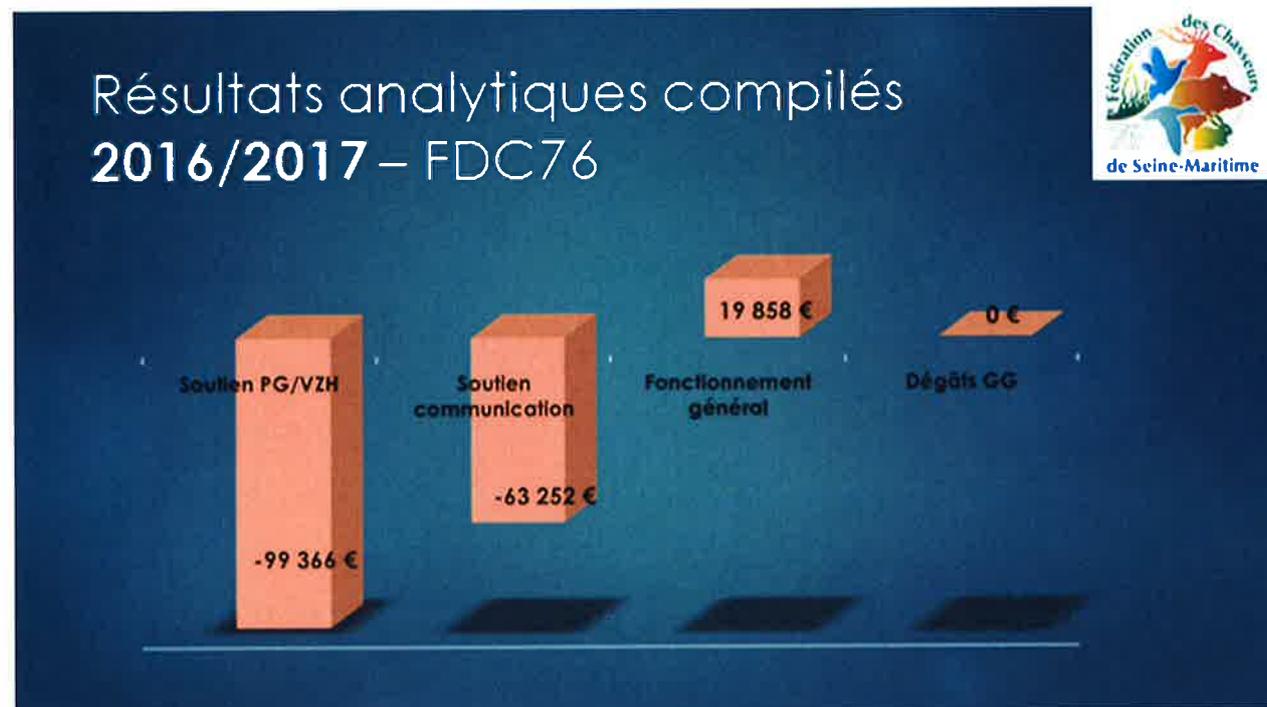
Diaporama : Résultat projet associatif petit gibier et zones humides 2016/2017

Le projet associatif « petit gibier et valorisation des zones humides » :

Nous avons enregistré 160.039 € de recettes et 259.404 € de dépenses ; soit un manque de 99.366 € à prendre sur les réserves restantes (138.810,78 €).

Le solde en réserves sera de : 39.445,17 € à réaffecter en réserves de gestion conformément à la décision de l'assemblée générale de l'année dernière.

Nous fusionnons pour le prochain exercice le compte fonctionnement et le projet associatif petit gibier & valorisation des zones humides.

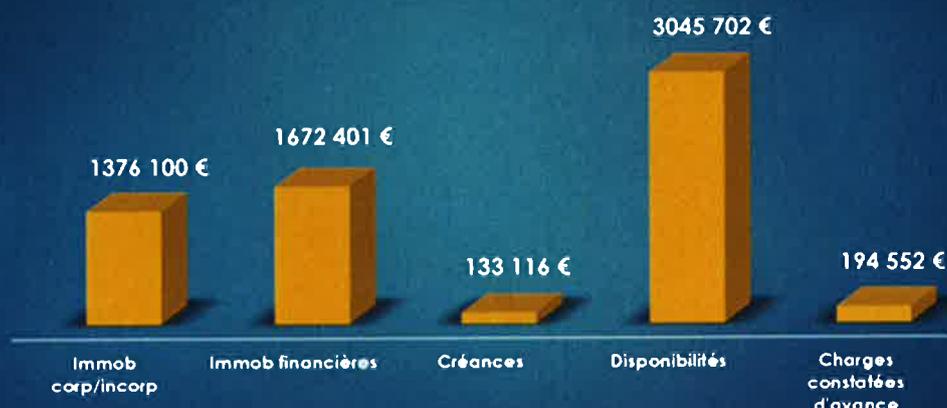


Diaporama : Résultats analytiques compilés 2016/2017

Le résultat net comptable global de l'exercice 2016-2017 est négatif de 142.759,22 € se décomposant, comme vu précédemment :

- le résultat de « fonctionnement général » positif de 19.858,11€.
- le résultat « dégâts » à 0,00 €.
- le résultat « plan de soutien communication » négatif de 63.251,72 €.
- le résultat « plan de soutien petit gibier et valorisation des zones humides » négatif de 99.365,61 €.

Actif du bilan comptable 2016/2017 – FDC76



Diaporama : Actif du bilan comptable 2016/2017

Nous allons maintenant passer au Bilan, à l'actif vous retrouvez les immobilisations corporelles et incorporelles (valeurs résiduelles des acquisitions après amortissements).
Les immobilisations financières qui sont les placements à moyen terme.
Les disponibilités qui sont les placements à court terme.

Passif du bilan comptable 2016/2017 – FDC76



Diaporama : Passif du bilan comptable 2016/2017

Au passif :

- les réserves de gestion 2.778.354 €
- les réserves immobilisées 1.024.085 €
- la réserve « dégâts » 1.189.281 €, qui inclut le résultat négatif de l'exercice.
- les dettes (fiscales, sociales et d'exploitation) sont les sommes encore dues au 30 juin à la clôture de l'exercice et payées en juillet, août ... Exemple : indemnisations des dégâts pour 217.727,80 € ; impôts sociétés pour 121.972,23 €...

Je souligne aussi que la Fédération est propriétaire du centre de sauvetage et du siège social de Belleville ; son parc automobile compte 16 véhicules : 14 Duster, 1 Clio et 1 Panda.

Pour information, la capacité d'autofinancement est de 95.192 €. Pour rappel, elle permet de déterminer le montant des ressources internes générées par l'entreprise qui permettent d'assurer son financement.

5. Rapport de la commissaire aux comptes : voir annexes

DÉLIBÉRATION 4 :

Le résultat de l'exercice comptable est voté à l'unanimité par l'assemblée.

DÉLIBÉRATION 5 :

L'affectation du résultat de l'exercice comptable 2016/2017 au projet associatif Communication pour un montant de 19858.11 euros est votée à l'unanimité par l'assemblée.

Le président Durand donne la parole au directeur de la fédération, Eric Coquatrix, afin de présenter le contenu d'un plan de gestion sanglier unique pour le département. Ce programme est présenté à ce moment de l'assemblée, car il intègre à la fois un vote des cotisations fédérales et des périodes de chasse.

Eric Coquatrix procède à la lecture de son rapport sur le plan de gestion sanglier : « Le Président, Alain Durand a présenté dans son rapport moral les motivations du conseil d'administration pour présenter à cette assemblée un plan de gestion sanglier UNIQUE qui viendrait compléter les plans de gestion 1 et 2 actuellement en place. Ce plan de gestion UNIQUE correspond à la fusion des 2 plans de gestion en place et a pour objectif d'aboutir à une simplification du dispositif pour une meilleure compréhension par les chasseurs, une plus grande équité dans le financement des dégâts et l'équilibre de notre compte dégâts de gibier. Par exemple, il n'est pas possible de rembourser ou de remplacer les bracelets non utilisés si la cotisation attributaire à l'hectare de bois n'est pas mise en œuvre en supplément de la contribution dégâts à l'hectare de bois modulée. Les cotisations soumises à votre vote vous seront présentées à la suite de cette présentation par le trésorier. Sur la base des tarifs proposés, il ne sera possible de mettre en place ce plan unique que dans la mesure où toutes les composantes sont respectées afin d'assurer l'équilibre financier du dispositif. Il faut signaler malgré tout que si la facture dégâts restait à ce niveau, l'équilibre ne pourrait être atteint qu'en puisant une nouvelle fois dans la réserve financière du compte dégâts.

Ce plan UNIQUE comprend pour tous les territoires du département et prévoit :

- Une cotisation à l'hectare aux attributaires de plans de chasse ou de gestion grand gibier
- Un remboursement des bracelets non utilisés pour les attributions bois par arrêté préfectoral
- Un remplacement des bracelets plaine d'une campagne sur l'autre
- Une contribution à l'hectare de bois modulable et plafonnée en fonction des dégâts constatés dans l'unité de gestion pour les attributions de plans de chasse ou de gestion grand gibier.
- Une ouverture de la chasse en plaine jusqu'au 28 février
- Un agrainage sous contrat avec la fédération dans les conditions fixées par la commission d'arbitrage sanglier

Pour être complet sur les remboursements et les échanges, les conditions seraient les suivantes :

- Aucun bracelet, des campagnes de chasse antérieures à la campagne de chasse 2018/2019, ne pourrait être remboursé ou échangé.
- Uniquement au siège de la fédération.
- Entre la fermeture de la chasse de l'espèce et le 30 avril, chaque mercredi et vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.
- Les bracelets sanglier «plaine» (en vente libre à la fédération des chasseurs) pourraient être échangés uniquement sur présentation «physique» des bracelets non utilisés. Un autre bracelet sera fourni pour la campagne de chasse suivante.
- Les bracelets sanglier bois (faisant l'objet d'une attribution par arrêté préfectoral) pourraient être remboursés uniquement sur présentation « physique » des bracelets non utilisés. Les conditions de remboursement se feront seulement par virement bancaire dans le mois suivant.

Les dates de chasse seraient les suivantes : (lecture du tableau à l'écran) »

Propositions de dates et modalités de chasse pour le sanglier en 2018/2019



Plan de gestion unique pour tout le département

Espèces	Ouverture	Fermeture
Au bois, approche et affût (ARPI)	1 juin	15 septembre
Au bois, tous modes de chasse	16 septembre	28 février
En plaine, approche et affût (AUPI)	1 juin	14 août
En plaine, en battue (25 fusils max)	15 août	15 septembre
En plaine, tous modes de chasse (25 fusils max)	16 septembre	15 décembre
En plaine, uniquement battue (10 fusils mini et 25 maxi)	16 décembre	28 février

Le président estime que ces propositions sont de nature aussi à favoriser les prélèvements de sanglier dans le département et répondent très majoritairement aux demandes des chasseurs, des agriculteurs et de l'administration avec l'échange et le remboursement des bracelets et des facilités de prélèvements en plaine.

Avant de soumettre ce nouveau plan au vote, le trésorier présente le montant des cotisations et le budget prévisionnel 2018/2019.

6. Fixation des cotisations fédérales :

Le trésorier procède à la lecture des différentes cotisations.

Propositions de cotisations fédérales 2018/2019



Pas de changement comparé à la campagne précédente

En euros	2017/2018	2018/2019
Timbre fédéral	89	89
Temporaire 9 jours	45	45
Temporaire 3 jours	23	23
Abonnement IC76	6	6

Propositions de cotisations fédérales 2018/2019 (suite)



Pas de changement comparé à la campagne précédente

En euros	2017/2018	2018/2019
Cotisation attributaire PG	10	10
Bracelet faisan commun	5	5
Bracelet lièvre	8	8
Bracelet perdrix grise	3	3

Propositions de cotisations fédérales 2018/2019 (suite)



Modification du TGG76 et de la cotisation attributaire GG

En euros	2017/2018	2018/2019
Timbre Grand Gibier	31	35
Cotisation attributaire GG*	20	1 euro/ha bois
Bracelet sanglier plaine	35	35
Bracelet sanglier bois	25	25
Contribution ha bois*	0 à 6	0 à 6

* La cotisation attributaire bois s'applique à tous les territoires qui bénéficient d'une attribution pour l'une et/ou l'autre des espèces de grand gibier (plan de chasse et/ou plan de gestion). La contribution Hectare bois s'applique aux attributaires d'un plan de gestion sanglier uniquement.

Propositions de cotisations fédérales 2018/2019 (suite)



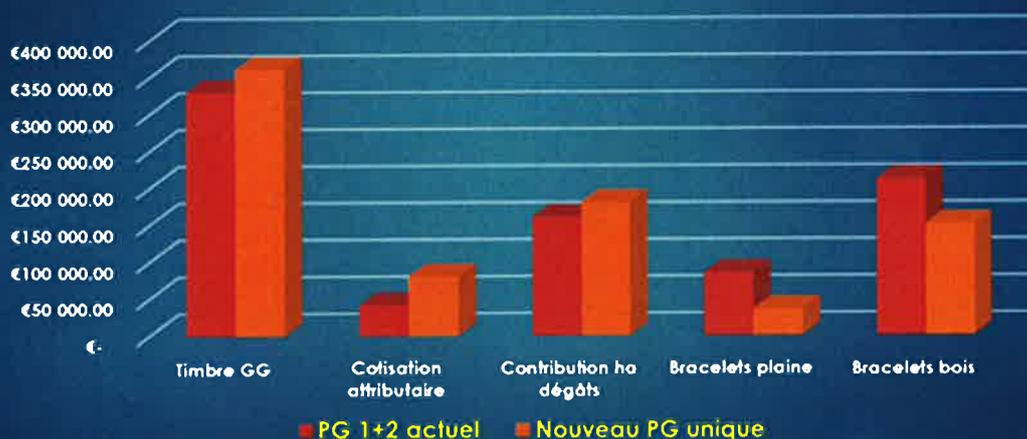
Le détail des contributions à l'hectare de bois par unité de gestion sanglier figure dans les documents annexés à votre dossier. La part mutualisée avant appel de cette cotisation est de 3,49 euros par hectare de bois.

Le président échange ensuite avec l'assemblée sur le montant des cotisations 2018/2019, en particulier pour le sanglier. Trois diapositives sont présentées à l'écran pour alimenter le débat (voir ci-après).

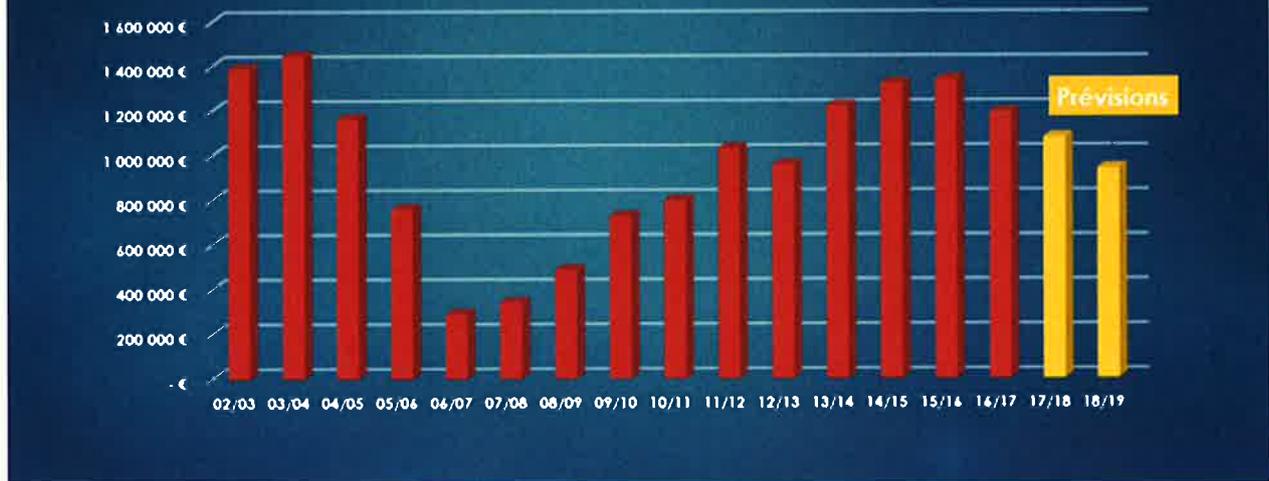
Dégâts de sanglier: Quelques chiffres clef

- ▶ Coût du sanglier tué à la chasse en 17/18: environ **120 euros**
- ▶ Coût réel des dégâts agricoles du sanglier en 2017: environ **10 euros de l'hectare** de bois et landes
- ▶ **PG1**: 10 000 ha de bois, soit **10%** du total bois du département.
 - **200 ha détruits** sur 650 ha pour le département, soit **31%**.
 - **250 000 euros de dégâts** sur 710 000 euros pour le département, soit **35%**.

Simulation recettes prévisionnelles 18/19 pour le paiement des dégâts de sanglier en fonction des plans de gestion (1+2 ou U)



Evolution de la réserve dégâts de grand gibier – FDC76



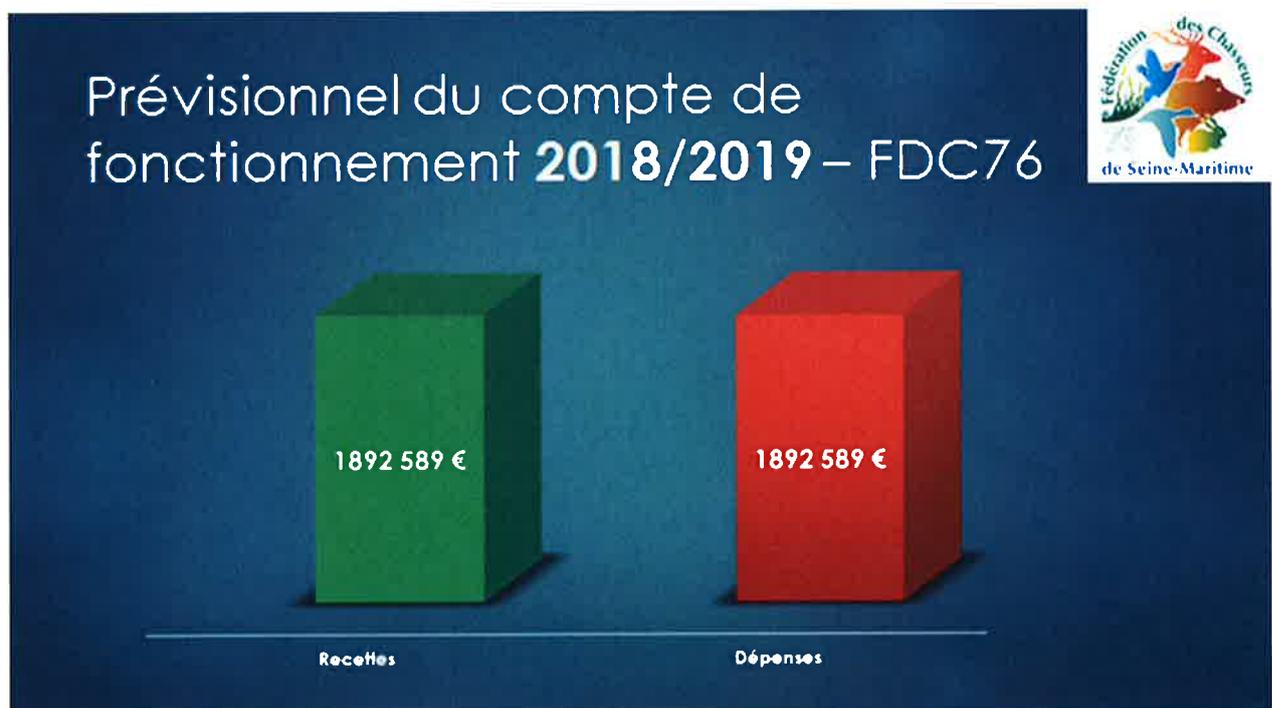
7. Budget prévisionnel 2018/2019 :

Le président redonne ensuite la parole au trésorier pour présenter le budget prévisionnel 2018/2019 intégrant le montant des cotisations précédemment décrites.

Celui-ci procède à la lecture de son rapport :

« Le budget est présenté en équilibre à 1.892.589 €.

A noter : le conseil d'administration a décidé d'octroyer 100.000 € par an pendant 5 ans pour soutenir les actions en faveur du petit gibier notamment le faisan et les aménagements des territoires.



Diaporama : Prévisionnel du compte de fonctionnement 2018/2019

Recettes prévisionnelles du compte de fonctionnement 2018/2019 – FDC76



Diaporama : Recettes prévisionnelles du compte de fonctionnement 2018/2019

Dans ce budget, on a tenu compte :

- d'une baisse de 3% du nombre de permis
- d'une baisse des produits financiers, car un dépôt à terme arrive à expiration au 27/01/19

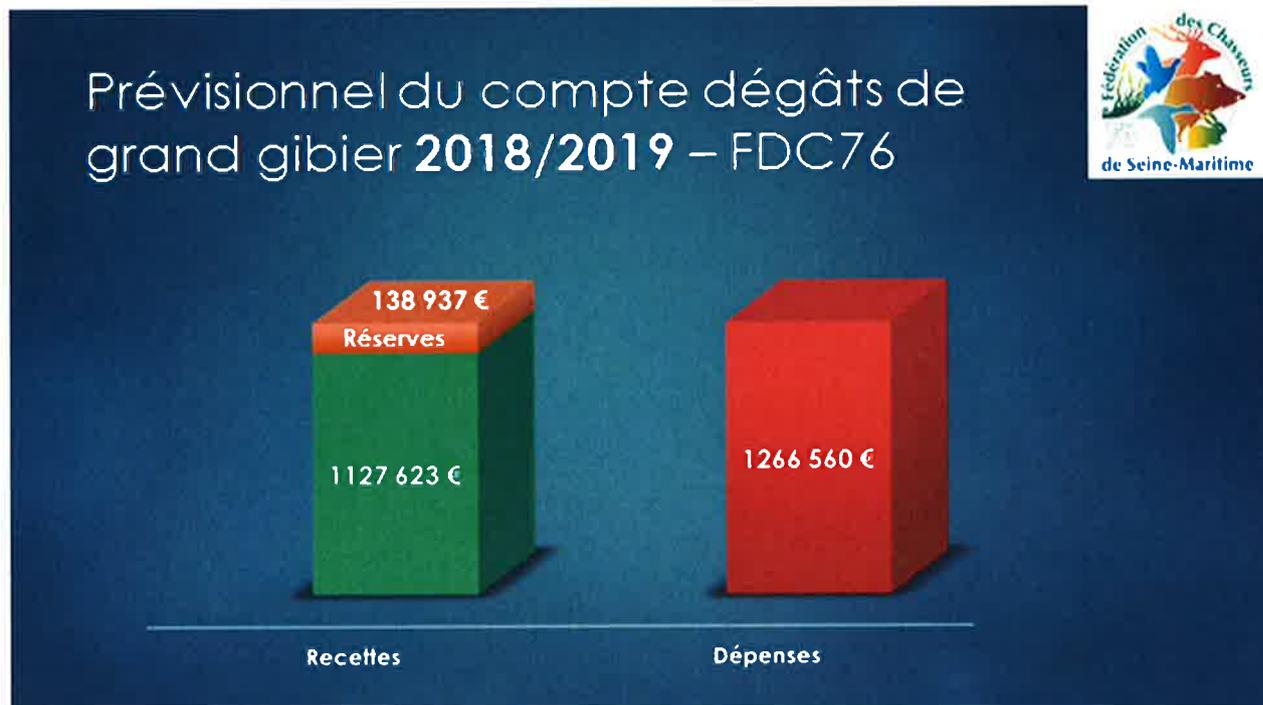
Charges prévisionnelles du compte de fonctionnement 2018/2019 – FDC76



Diaporama : Charges prévisionnelles du compte de fonctionnement 2018/2019

Dans les charges, on a tenu compte :

- d'une hausse des amortissements intégrant le coût du centre de formation du permis de chasser
- de l'absorption de l'analytique « plan de soutien petit gibier et valorisation des zones humides » tout en continuant les opérations sur le terrain



Diaporama : Prévisionnel du compte dégâts 2018/2019

Le budget est présenté avec une perte de 138.937 € appelée recette d'ajustement, mais notez bien que l'on prévoit de ponctionner cette somme dans la réserve « GG dégâts » qui je vous rappelle est de 1.189.281€ au 01/07/17

Recettes prévisionnelles du compte dégâts de grand gibier 2018/2019 – FDC76



Diaporama : Recettes prévisionnelles du compte dégâts 2018/2019

De la même façon que pour le fonctionnement on a tenu compte d'une part, d'une baisse de 3% du nombre de timbres GG, mais aussi du prix fixé à 35 € ; et d'autre part, d'une perte significative de recette liée au remboursement des bracelets sanglier.

Charges prévisionnelles du compte dégâts de grand gibier 2018/2019 – FDC76



Diaporama : Charges prévisionnelles du compte dégâts 2018/2019

Dans les charges :

- une augmentation des indemnités à 710.000 €
- on a retenu des prix de denrées à la même hauteur que cette année

Enfin, concernant le projet associatif plan de soutien communication il n'est pas présenté, car à zéro dans ce budget, mais bien évidemment des opérations de communication seront affectées à hauteur du solde restant en réserve ».

Le président Durand soumet au vote de l'assemblée le budget prévisionnel 2018/2019. Pour le sanglier, les conditions d'appel des cotisations fédérales 2018/2019 et les dates de chasse vont probablement nécessiter une modification du SDGC sur ces points inscrits à l'ordre du jour. Il en sera discuté en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage en mai prochain.

DÉLIBÉRATION 6 :

Le budget prévisionnel 2018/2019 et les cotisations fédérales sont votés à la majorité des voix par l'assemblée générale (197 contre – 144 abstention)

Le président demande à l'assemblée les autorisations suivantes :

- Réaliser toutes opérations d'acquisition, d'échange et vente d'immeubles nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la fédération ou à la gestion et donne au conseil toutes autorisations nécessaires à ses fins
- Ester en justice auprès des tribunaux compétents

DÉLIBÉRATION 7 :

Les autorisations sont votées à l'unanimité par l'assemblée générale

8. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur :

Le président explique les conditions de cette ratification. Après le décès de Dominique Desmoulin en 2015, le conseil d'administration a fait le choix de laisser son poste d'administrateur vacant jusqu'au 19 septembre 2017, date à laquelle le conseil a décidé de procéder à la cooptation de Fabien Ouine, alors administrateur stagiaire. L'assemblée générale doit se prononcer sur cette cooptation. Je souhaite que vous la votiez massivement, car Fabien a réalisé un excellent travail dans la commission migrateurs de la fédération, en particulier en suivant de très près la préparation du 4e plan de gestion de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine. Fabien représente le 1er arrondissement du Havre pour la chasse des migrateurs.

Il demande 2 chasseurs volontaires pour participer au dépouillement qui se fera sous contrôle d'un huissier de justice.

Fabien OUINE présente sa candidature. Il est ensuite procédé au vote. 2 isolements sont à disposition de chaque côté de l'estrade. Il est impératif d'utiliser les bulletins de vote transmis avec le dossier en cochant oui ou non pour la ratification de la cooptation.

Une pause de 15 minutes intervient pour le vote. Durant cette pause, le film ISNEA est proposé aux adhérents.

9. Comptes rendus des travaux des commissions fédérales :

Le président précise que la fédération a changé le format de présentation des activités de nos commissions en s'appuyant sur des vidéos d'une dizaine de minutes chacune et des interviews. La présentation commence par les actions de la commission petit gibier animée par José Guérin. Celui-ci détaillera les projets de la fédération pour soutenir le petit gibier.

Visionnage de la vidéo petit gibier

Le directeur de la fédération procède à l'interview de José Doméné-Guérin. Préalablement, il décrit les résultats des comptages petit gibier sur la ferme-pilote de la fédération (Ferme du Tors à Belleville en Caux). Le responsable de la commission fédérale détaille les programmes qui seront soutenus par la fédération dans les prochains mois et pour 5 ans. Il rappelle que la fédération engagera ses réserves financières à hauteur de 100 000 euros par an pendant 5 ans à partir de 2018/2019 pour soutenir le petit gibier. Une vidéo sur « Tout ce qui marche pour la perdrix grise » est programmée pour l'été prochain. Puis Marc Fermé, administrateur à la fédération et vétérinaire, est questionné sur la gale du renard. Cette pathologie se développe dans le département depuis plusieurs mois.

Emmanuel Bénard, en charge de la cynophilie, présente oralement les activités de la commission, les résultats du concours Saint Hubert et récompense les propriétaires et les chiens méritants :

- Jean-Claude LEROY qui a obtenu le titre envié de champion de France des Fields-trials de printemps avec son braque du Bourbonnais mâle GÉO de la BENIGOUSE.
- Benoît LEBIGRE avec sa jack Russel VRANE de la PASSION d'AMBROISINE qui obtient le titre respecté de Championne de France de travail au terrier naturel avec des CAC sur renards, blaireaux et ragondins.
- le pointer mâle ISRAËL de la MAZZORA qui a notamment été le vainqueur de l'OPEN de grande quête 2017 et est conduit par son Propriétaire, Christophe BLANCHARD.

Vient ensuite la présentation des actions de la commission grand gibier en format vidéo, puis de la commission Migrateurs et de la commission Communication.

Le président informe de 2 évènements majeurs ces prochaines semaines : le festival animalier du 4 au 8 juin et le concert contre le cancer au château de Mesnières en Bray le 22 juin.

DÉLIBÉRATION 8:

Les rapports de commissions sont votés à l'unanimité par l'assemblée générale

Le président remet ensuite un chèque de subvention de 200 euros à Mademoiselle Degrumelle au nom du conseil d'administration pour l'aider à financer sa participation au Championnat de France de ball-trap 2018. Mademoiselle Degrumelle présente son parcours et ses objectifs à l'assemblée.

10. Propositions des dates d'ouverture et de clôture de la chasse 2018/2019 :

Le directeur procède à la lecture des principales dates à l'exception du sanglier, ces dates ayant déjà été présentées plus en amont de l'assemblée générale.

Il précise que l'intégralité des dates est disponible dans le dossier remis aux adhérents à l'entrée.

Propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse 2018/2019



Ouverture générale le 16 septembre Fermeture générale le 28 février

Espèces	Ouverture	Fermeture
Pigeons, lapins, renards, perdrix rouge, faisan vénéré et obscur ...	16 septembre	28 février
Perdrix grise avec plan gestion	30 septembre	2 décembre
Lièvre	30 septembre	2 décembre
Perdrix grise sans plan gestion	7 octobre	18 novembre
Faisan commun plan gestion 1	14 octobre	30 décembre
Faisan plan de gestion 2	14 octobre	27 janvier
Faisan commun sans plan gestion	14 octobre	27 janvier

Propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse 2018/2019



Espèces	Ouverture	Fermeture
Cerf élaphe	1 septembre	28 février
Chevreuil	1 juin	28 février
Blaireau	16 septembre	15 janvier
	15 mai	Ouv.générale 2019

Toutes les dates, heures et modes de chasse autorisés dans votre dossier

DÉLIBÉRATION 9 :

Le calendrier des dates est voté à la majorité par l'assemblée générale (1 abstention)

A l'issue, le président donne à l'assemblée le résultat des votes pour l'élection de Fabien Ouine.

Les résultats sont les suivants :

- Votes pour : 2.400 voix
- Votes contre : 84 voix
- Votes nuls : 61

11. Adoption des nouveaux statuts et règlement intérieur : (ces documents étaient disponibles sur le site Internet de la fédération et transmis aux adhérents présents dans leur dossier)

Le président Durand rappelle que les fédérations départementales sont des associations avec un caractère particulier, car leurs statuts sont réglementés c'est-à-dire faisant l'objet d'un décret fixant les statuts type qu'elles doivent adopter en assemblée générale. Pourquoi un statut réglementé ? Parce que les fédérations assurent des missions de service public, indemnisation des dégâts, formation permis de chasser.... (Et sont financés par des cotisations obligatoires). Nos statuts actuels datent du décret de 4 décembre 2003 que nous avons adopté en assemblée générale à Yerville. 15 ans ont passé. La FNC a souhaité les relire pour les toiler, les simplifier, donner de nouvelles perspectives. En 2017, la FNC a proposé au congrès les modifications qu'elle souhaitait apporter au décret. Le congrès a adopté. Ces modifications ont alors été présentées au Ministère qui les a validées en promulguant un décret en date du 1er février 2018. Ce décret précise que l'ancien datant de 2003 est abrogé et que les fédérations doivent désormais adopter les statuts figurant dans le décret de 2018. La seule possibilité d'intervention des fédérations dans ces statuts concerne le nombre et la composition du conseil d'administration.

Ces choix ont été effectués par notre conseil d'administration et sont soumis à votre approbation :

- Le nombre maximum d'administrateurs proposés est de 16. Il correspond au nombre maximum d'administrateurs possible.
- La répartition géographique des administrateurs : Nous proposons de rester sur les mêmes bases que celles existantes aujourd'hui, soit six administrateurs pour l'arrondissement de Dieppe, cinq administrateurs pour l'arrondissement du Havre et cinq administrateurs pour l'arrondissement de Rouen.
- Concernant les modes de chasses qui devront être représentés au sein du conseil d'administration, nous proposons de conserver la rédaction précédente, soit : compte tenu de leurs diversités, la composition du conseil d'administration sera représentative des modes de chasse et associations spécialisées de la Seine-Maritime.

Préalablement au vote de ces nouveaux statuts, je vous informe qu'ils prévoient désormais des scrutins de liste sans panachage pour le renouvellement du Conseil d'Administration. À partir de 2022, les administrateurs seront élus pour un mandat de six ans. Il conviendra alors aux candidats de monter une liste complète de 16 administrateurs et qui correspondra aux critères que nous allons voter dans ses nouveaux statuts. C'est-à-dire un nombre de candidats égal à 16, une représentation par arrondissement et par mode de chasse représentatif.

Parmi les nouveautés inscrites dans les statuts :

- Les nouveaux statuts fixent à 6 ans le mandat des administrateurs. La dernière élection ayant eu lieu en 2016.
- Tous les mandats actuels sont prolongés jusqu'en 2022, date à laquelle tout le conseil d'administration sera renouvelé.
-

DÉLIBÉRATION 10 :

Les nouveaux statuts sont votés à la majorité des voix par l'assemblée générale (17 abstentions)

Le président procède ensuite à la lecture du nouveau règlement intérieur.

« Une commission se réunit chaque année dans les 20 jours qui précède l'assemblée générale de la fédération, pour contrôler la conformité des votes.

Celle-ci est composée de :

- Du président et du directeur de la FDC76
- De 2 administrateurs volontaires de la FDC76

- D'un adhérent « individuel » de la FDC76 au titre du permis de chasser, habitant dans le département 76, tiré au sort au titre de la campagne de chasse écoulée
- D'un adhérent « territoire » de la FDC76 au titre d'une adhésion territoriale, tiré au sort au titre de la campagne de chasse écoulée
- De 2 représentants d'associations spécialisées représentatives dans le département 76, tirées au sort et différentes chaque année (les 2 associations tirées au sort la première année ne participeront pas au tirage au sort la seconde année et ainsi de suite)

Le tirage au sort s'effectue à partir du listing numérique sous Excel de chaque catégorie en appliquant la fonction du « Tirage au sort aléatoire » et « Rang » sur Excel.

- *Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la fédération des chasseurs de Seine Maritime, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département, ne peut détenir plus de 50 pouvoirs.*
- *Lorsqu'un adhérent territorial dépose un dossier de vote pour l'assemblée générale de la FDC76, ses surfaces de territoires avec une attribution ne pourront être comptabilisées qu'une seule fois. En cas de litige, ce sera toujours la surface à titre individuel qui sera retenue.*

Exemple :

- *L'adhérent territorial est bénéficiaire d'un plan de chasse chevreuil pour un territoire et adhère à une association de type GIC pour ce même territoire, elle-même bénéficiaire d'un plan de gestion lièvre. Les voix « Territoire » ne seront comptabilisées qu'une seule fois par la commission des votes, sur la base du choix de l'adhérent formalisé par écrit. Si l'adhérent fait le choix d'utiliser son droit de vote « Territoire » chevreuil, la surface correspondante sera retirée au droit de vote « Territoire » de l'association.*
- *Pour les élections ou ratifications de cooptation des administrateurs de la fédération, les votes se font à bulletin secret. Toutes les autres délibérations sont votées à main levée ».*

DÉLIBÉRATION 11 :

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité par l'assemblée générale

12. Questions écrites :

Le président précise que ces questions doivent être posées par 50 adhérents différents. Ce n'est pas le cas, mais le conseil d'administration accepte d'y répondre.

Questions de Jacques Racine :

Formation des administrateurs avant et après les élections : il s'agit de la formation des administrateurs stagiaires. Le président précise le contexte.

Les dates de chasse : déjà votées auparavant. Pas d'autres commentaires.

Questions de Michel Mieusement :

Devant la recrudescence des populations de mulot, de campagnols et de surmulots, devons-nous continuer de tirer des retards la nuit ?

Réponse du conseil : La réponse de la fédération est sans équivoque OUI. Nous savons que les renards exercent une pression très forte sur les populations de petit gibier de plaine et les tirs de nuit réalisés par les lieutenants de louveterie sont complémentaires des prélèvements faits à la chasse et par les piégeurs agréés. Les résultats des comptages nocturnes effectués par nos services et les bénévoles montrent que globalement les populations de renards se portent plutôt

très bien. Il n'y a pas d'inquiétude à se faire, dans l'état actuel des populations de renard dans notre département, il en restera toujours assez pour consommer les mulots, les sur mulots les campagnols. La fédération continuera donc d'encourager cette opération de tir de nuit des renards.

Le directeur adjoint de la DDTM, François Bellouard, précise la position de l'administration à ce sujet.

Question de Dominique Garçonnet :

Il semble que la fédération envisage de généraliser la chasse en plaine jusque fin février, en contradiction totale avec les plans de gestion précédents que vous avez élaborés et défendu régulièrement.

Quid de la sécurité qui était une des raisons pour lesquelles vous aviez décidé de la fermeture le 15 décembre habituellement.

Dans ces conditions, le GIC Sanglier a-t-il sa raison d'exister ?

Peut-on encore parler de plan de gestion ?

Avez-vous conscience de la responsabilité qui sera la vôtre en matière de sécurité ?

Réponse du conseil : Devant une situation très inquiétante en termes de dégâts agricoles, le conseil d'administration a fait le choix de proposer à cette assemblée des assouplissements pour permettre de faciliter des prélèvements de sanglier. Bien sûr la sécurité reste une préoccupation majeure pour notre fédération et c'est pour cette raison que nous avons proposé qu'entre le 15 décembre et la fermeture générale de la chasse, la chasse en plaine du sanglier ne puisse être pratiquée qu'en battue avec un minimum de 10 fusils. Les prélèvements en plaine restent assez modestes comparés aux prélèvements au bois et le plan de gestion s'impose dans certains secteurs du département pour garantir des prélèvements suffisants. De plus, il faut arrêter d'opposer chasseurs de sanglier en plaine et chasseurs de sanglier au bois, car aujourd'hui, ce sont les mêmes. En ce qui concerne la sécurité, il n'y a pas moins d'accidents au bois bien au contraire. La sécurité à la chasse s'impose à tous en toutes circonstances, mais le risque 0 n'existe pas.

L'assemblée se termine par la remise de 2 médailles de bronze de la fédération des chasseurs à des adhérents méritants : Dominique Hardouin et Edith Pesquet. Les sonneurs saluent cette récompense en jouant les honneurs.

Le président remercie le personnel et les élus du conseil d'administration pour l'organisation de cette assemblée générale 2018.

Le président Durand clôt l'assemblée générale à 13 heures 40.

Fait à Belleville en Caux, le 25 avril 2018

Le président de la fédération 76,
Alain Durand

Le secrétaire de la fédération 76,
Dominique Bénard



Annexes :

- Copie des annonces légales de l'AG
- PV de la commission des votes certifié par huissier
- Liste des votants le jour de l'AG
- Rapport de la commissaire aux comptes
- Propositions de cotisations fédérales 18/19
- Projet de calendrier de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse 18/19
- Bilan des travaux des commissions fédérales
- Statuts et règlement intérieur réactualisés